

## Jour de Deuil

Hier, lundi 3 Juillet, à 11 heures du soir, la Chambre des députés, par 108 voix de majorité, a voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

C'est le second acte du drame machiné par la Franc-Maçonnerie internationale, et dont la premier s'est déroulé du voyage de Rome à la rupture avec le Saint-Siège .

Tous les catholiques, tous ceux qui, étrangers à leurs croyances, gardent le sens des grandeurs nationales, devront retenir cette date funeste, l'une des plus douloureuses des plus humiliantes de notre temps : elle marque pour la France, l'ouverture d'une ère redoutable.

La Chambre a terminé sa besogne criminelle dans la nuit, comme on fait un mauvais coup : M. Rouvier, chef responsable du gouvernement, s'est tenu prudemment à l'écart, évitant jusqu'au bout de se mêler à cette louche entreprise, incapable cependant d'en dégager, d'un geste énergique, sa responsabilité.

341 députés ont mis la main à l'ouvrage, coalition mémorable de passions sectaires et de terreurs inavouées, de complaisances intéressées et de naïves conceptions, que vint grossir à la fin le cortège habituel des courtisans de la victoire.

Autant qu'il est en leur pouvoir, ces hommes ont renié les traditions séculaires de la France et prononcé sa déchéance morale. Les catholiques n'oublieront pas leurs noms.

Aucune excuse ne saurait les couvrir. Ils n'avaient point celle d'un mandat à remplir, pas même d'une promesse à tenir. Car ils ne furent

point nommés pour rayer ainsi la France du nombre des nations catholiques et s'ils en eussent annoncé le dessein l'immense majorité du peuple les eût repoussés.

Ils le savaient, et c'est pourquoi en 1902, au moment des élections ils s'en défendaient comme d'une calomnie. La Franc-Maçonnerie les laissa dire jusqu'au jour où, trouvant le temps propice à l'œuvre qu'elle méditait, elle les somma de l'accomplir. Pour s'affranchir ils auraient pu, du moins, consulter le pays ; leur intérêt leur commandait cette probité : la servitude maçonnique fut la plus forte.

D'elle-même, cependant, la nation fit entendre sa voix. Le pétitionnement contre la séparation devint, en un moment, une manifestation chaque jour grandissante.

En 1880, lors du premier assaut contre les Congrégations, la pétition recueillit 1.800.000 signatures : cela suffit à faire rejeter la loi par le Sénat. Cette fois, ce n'est pas 1.800.000 c'est 4 millions de signatures qui, en deux mois, ont affirmé la protestation populaire.

Les départements radicaux n'ont pas été les moins empressés. Parmi ceux qui votèrent lundi soir la séparation, il en est plus d'un que ses propres électeurs ont condamné d'avance par leurs signatures.

En vain, la presse radicale inquiète a-t-elle cherché, par des accusations et des railleries, à amoindrir la portée de ce jugement national. Tout le monde, en France, sait la vérité, et ce n'est pas un des moindres scandales de ce régime de tyrannie parlementaire qu'il soit possible d'étouffer systématiquement la voix de tout un peuple, outragé dans ses croyances et dans sa liberté.

Infidèles à leurs promesses, usurpateurs de leur mandat, dédaigneux de la protestation populaire, ces hommes au moins ont-ils eu l'excuse de quelque circonstance plus forte que leur volonté.

La Franc-Maçonnerie avait voulu le faire croire. Habile à sophistiquer l'opinion, au moment de consommer l'attentat qu'elle préparait depuis vingt-cinq ans, elle essaya d'en rejeter la responsabilité sur la provocation du Saint-Siège.

M. Combes couvrit son agression de cette calomnie ; M. Delcassé abrita derrière elle sa complicité et, un instant même, elle a troublé les esprits. Mais les faits ont répondu : aussitôt la vérité a surgi, et le « mensonge historique » a éclaté, marquant d'une ineffaçable flétrissure ceux qui l'avaient fabriqué.

Nul, parmi les votants d'hier, n'a pu s'y tromper.

Que leur reste t-il ? Est-ce donc, au moins, l'intime conviction qui les presse ?

Non : les deux tiers d'entre eux ne voulaient pas de la séparation et ne la veulent pas encore : ils ne la veulent pas, parce qu'ils tremblent devant les difficultés qu'elle leur infligera dans leur circonscription.

Si le vote secret était en usage la Chambre, les cent voix de majorité qui ont voté la séparation se fussent retrouvées pour la rejeter.

Mais la loge tient bien ceux qu'elle a frappés de sa marque. C'est elle qui les choisit, qui les recommande au préfet ; sans la loge, sans le préfet, ils seraient à terre. Il faut qu'ils marchent.

Et alors, pendant deux mois, maudissant les trouble-fête qui les arrachaient aux douceurs de l'anticléricalisme concordataire, les malheureux ont rusé, pour essayer de secouer l'odieux cauchemar. A chaque pas, l'incohérence des votes trahissait l'embarras des âmes : il fallut bien cependant que, sous les menaces de la *Lanterne*, ils fissent enfin la besogne commandée.

Non, ils n'ont pas d'excuse.

Tous les crimes nationaux portent en eux leur châtement. C'est une loi de l'histoire. Puisse-t-elle n'atteindre que les coupables et épargner la patrie.

Plus que jamais, notre devoir de Français, notre devoir de catholiques, nous commandent de tout faire pour l'en préserver.

D'abord, et avant toutes choses, aujourd'hui, comme il y a quatre mois, il faut nous défendre de toute illusion.

Sans doute, la vigilante ténacité de l'opposition a bien arraché aux sectaires quelques améliorations du projet primitif. M. Briand, hier, s'est glorifié, devant l'opinion, des concessions habiles que, pliant devant l'orage, il avait, pour alléger le navire, jetées à l'opinion soulevée. Demain, sur tous les murs de nos communes, cette harangue dernière va s'efforcer de rassurer, en les endormant, les méfiances populaires.

C'est aux catholiques qu'il appartient de démasquer ces simulacres de liberté. En dépit des paroles et des apparences - et je n'indique ici que les points principaux - le Conseil d'Etat, c'est-à-dire encore le gouvernement, demeure, au moyen des « circonstances de

fait », maître de l'organisation du culte, de la dévolution des biens paroissiaux et de l'attribution des églises. Le préfet, c'est-à-dire encore le gouvernement, demeure, en cas de conflit pour l'exercice extérieur du culte, entre le maire et ses administrés, maître de trancher le différend. Le tribunal correctionnel, c'est-à-dire toujours le gouvernement, demeure investi du droit de châtier, si elle paraît trop indépendante, la parole sacerdotale. Enfin la loi, telle qu'elle est, on l'annonce déjà, n'est qu'un premier pas, « la première étape », dit la *Lanterne* de ce matin. Aussitôt promulguée, en attendant qu'on en revise, pour les faire disparaître, les dispositions à peu près libérales, un règlement d'administration publique se chargera de les rendre sans effet.

L'expérience de la loi sur les congrégations nous a montré comment après coup, les gouvernements se servent des textes législatifs.

Puis, par-dessus tout, dominant tous les sophismes, il reste l'apostasie de la France et l'outrage public fait au Saint Siège ; il reste le reniement officiel de la vieille religion nationale : il reste enfin le clergé dépouillé, au mépris des engagements contractés par la nation il y a cent dix ans.

Cela est plus qu'assez pour qu'aujourd'hui comme hier, aucun catholique ne puisse accepter la séparation.

Mais serons-nous donc réduits à la subir ? Malgré le vote de la Chambre, je persiste à ne pas le croire.

Je ne le crois pas d'abord à cause de cette peur que j'ai dite, qui hante l'esprit des votants d'hier et qui va, pendant les vacances, grandir dans leurs âmes à mesure qu'ils entendront le bruit de l'universelle réprobation. Je ne le crois pas, parce que le Sénat ne peut plus désormais discuter la loi avant l'automne, et qu'il sera alors à la veille de sa réélection partielle, *initium sapientiæ* ! Je ne le crois pas enfin, parce que, d'ici là, j'espère bien qu'une campagne acharnée achèvera d'éclairer, de former et de révolter l'opinion.

L'énergique ténacité des députés catholiques n'eut-elle d'autre résultat que de rendre possible cette féconde agitation, elle devrait encore leur mériter la reconnaissance de tous.

Pour moi, spectateur douloureux de cette lutte magnifique, je tiens, au moment où elle vient d'être suspendue, à leur offrir ici le tribut d'une admiration dont je voudrais que, de toutes parts, leur parvint l'hommage empressé.

Pendant trois mois, ils ont fait, avec quelques-uns des libéraux, des merveilles d'énergie, de courage et de tactique ! Grâce à eux, la loi n'a été votée qu'au prix de combats acharnés où elle s'est déchirée en lambeaux ? Grâce à eux, c'est une année, peut-être une législature gagnée, sans que le crime soit définitivement accompli, et une année, une législature, c'est peut-être le salut.

Donc, que ce glorieux combat continue, plus ardent, plus confiant que jamais !

Nous traversons des heures sombres. Le péril national, un moment conjuré, n'est pas écarté. Qui sait ce que nous garde l'avenir ? La paix civile est, dans cette crise redoutable, la première

nécessité de la France. Elle ne peut subsister que par l'abandon d'une loi qui déshonore la nation et la trouble profondément. Voilà ce qu'il faut, pendant cet été dire, écrire et répéter partout. C'est, au soir de ce jour de deuil, l'énergique résolution dont il convient d'armer nos cœurs.

A. DE MUN.

### Le Scrutin de Lundi : Votes des députés bretons

**Finistère** — *Pour* : Cloarec, Isnard, Le Bail. . . . *Contre* : Dubuisson, Gayraud. Hémon, Kerjégu, Miossec, Comte Albert de Mun, Villiers.

**Ille- et-Vilaine.** — *Pour* : Le Hérissé, Robert Surcouf. *Contre* : René Brice, Le Gonideo, de Traissan, du Halgouët, La Chambre, Lefas. Absent par congé : Jehannin.

**Côtes-du-Nord.** — *Pour* : Armez, Baudet, Le Troadec. *Contre* : Rioust de l'Argentaye, Limon, Mando, Ollivier, de Rosambo, du Roscoat.

**Loire-Inférieure.** — *Pour* : Roch. *Contre*: Anthime Ménard, de Dion, Jnies Galot, Ginoux, de Fermon, marquis de la Ferronays, de Montaigu, Sibills.

**Morbihan** — *Pour* : Guieyesse. *Contre* : Baron de Boissieu, marquis de l'Estourbeillon, Forest, Guilloteaux, Lamy, comte de Lanjuinais, duc de Rohan.

Il importe de retenir ces noms et ces votes, les uns pour les stigmatiser comme il convient, les autres pour les honorer. Nos populations si catholiques doivent si rares qu'ils soient, connaître pour les conspuer, les Cloarec qui dans la Bretagne ont trahi leur mandat et la volonté de leurs électeurs, et répudier toute solidarité avec eux. Les prochaines élections doivent voir faire justice pleine et

entière de, ces farceurs de jacobins qui, pour conserver leur place à l'assiette au beurre, n'ont pas hésité à lancer le pays, dans les aventures des luttes que la persécution religieuse ne manquera pas d'exciter!

Bretons, souvenez-vous de votre baptême et de votre liberté, et sachez que ces hommes ont marqué votre front du signe des apostats. Si vous ne lavez ce stigmate d'infamie en chassant sans hésitation vos mandataires infidèles, vous vous solidarisez avec eux, vous en porterez la honte devant l'histoire et devant vos enfants, et vous serez responsables des maux que leur ignoble conduite ne manquera pas d'attirer sur la patrie.

In *La Résistance*, 8 juillet 1905.

oooooooooooooooooooo